

**Contractuels : assez de la précarité !****La FNEC FP-FO à vos côtés !****N°5****La FNEC FP-FO se bat pour le réemploi de tous les contractuels qui le souhaitent**

En septembre 2021, les syndicats et les sections de la FNEC FP-FO ont mené la bagarre contre un véritable plan de licenciement massif.

Des milliers de contractuels étaient menacés de licenciement dans l'académie de Versailles, de Créteil, de Rennes notamment.

Les rectorats ont osé invoquer l'absence de besoins. Or, il manquait des personnels partout, dans toutes les classes et dans tous les services !

Le rectorat de Versailles évoquait des raisons budgétaires, à cause notamment de la réforme du concours. Il s'agit surtout d'un véritable plan social, s'inscrivant dans les mesures d'austérité budgétaires, dont la suppression de 1800 postes d'enseignants du second degré.

**La FNEC FP-FO et ses syndicats ont été à l'initiative de mobilisations, le plus souvent intersyndicales. La bataille menée par FO a permis le réemploi de centaines de collègues menacés de licenciement.**

**Avant, pendant et après la crise sanitaire**

La crise du covid 19 a été l'occasion, pour certains rectorats, dans le cynisme le plus absolu, de faire des économies aux dépens des personnels. Des contractuels ont été ainsi menacés de licenciement pendant le confinement, en cours d'année « faute de besoin ». Les syndicats de la FNEC FP-FO sont intervenus pour empêcher les licenciements.

La crise covid 19 a révélé le manque criant de remplaçants : des milliers de classes ont été fermées faute de professeurs, des centaines de professeurs n'ont pas été remplacés dans le second degré, des postes administratifs dans les EPLE et les services non pourvus ou non remplacés. Là, encore, le ministre Blanquer a répondu par l'emploi précaire. Des contrats courts, dit « Covid » ont été proposés. Entre autres, les rectorats économisaient de l'argent sur le dos des personnels en mettant fin aux contrats... à la veille des congés scolaires. La FNEC FP-FO est intervenue pour obtenir le prolongement des contrats pendant les congés mais aussi le réemploi à la rentrée des contractuels qui le souhaitent.

**La FNEC FP-FO exige le réemploi et la titularisation de tous les personnels contractuels qui le souhaitent.**



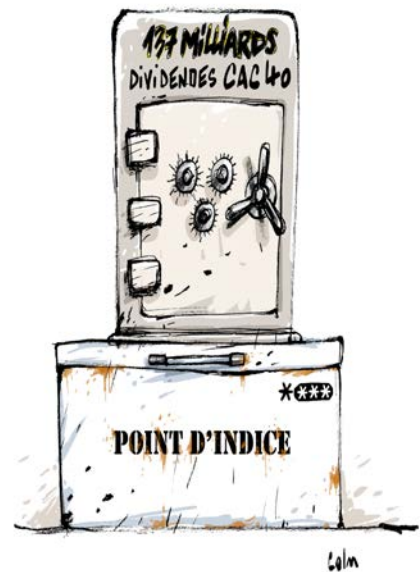
Rassemblement à Versailles pour le réemploi de tous les contractuels

## La FNEC FP-FO exige l'augmentation générale des salaires

L'inflation galopante a obligé le gouvernement à augmenter trois fois la valeur du SMIC depuis octobre 2021. Au 1<sup>er</sup> mai, le premier échelon de rémunération pour tous les agents publics devra être relevé à l'indice majoré 352. De nombreux personnels sont bien en dessous, comme les AED et les AESH, les contractuels administratifs. Les contractuels enseignants, recrutés pour leur grande majorité, au niveau licence ou Master 2 sont à peine 9 points au dessus du SMIC, soit moins de 50 € mensuels bruts de différence.

Le gel prolongé de la valeur du point d'indice paupérise l'ensemble des personnels. Et alors que l'inflation est à plus de 7%, l'augmentation du point d'indice de 3,5% décidée par le gouvernement entérine une nouvelle baisse du pouvoir d'achat.

**Avec la FGF-FO, la FNEC FP-FO exige l'ouverture immédiate de négociations salariales pour la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 25% pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par tous les personnels depuis 2000, ainsi que la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire (C, B et A), offrant un véritable déroulement de carrière.**



## La FNEC FP-FO revendique la revalorisation des frais de déplacement

L'inflation touche en particulier le prix des carburants. La FNEC s'est adressée à de nombreuses reprises au ministre pour exiger, avec la FGF-FO, la revalorisation des frais de déplacement. L'augmentation des prix du carburant est importante avec des montants qui dépassent 2 € par litre en moyenne. Si l'on compare ces prix à ceux de mars 2020, soit deux ans en arrière, le gazole est passé de 1,24€ à 2,14€, soit une augmentation de 72%. Le sans plomb 95 est passé de 1,29€ à 2,02€ soit une augmentation de 56% !

La ministre de la Fonction publique a dû le reconnaître et a dû revaloriser les frais de déplacement de 10%. C'est bien en-dessous de l'augmentation des prix du carburant, et plus généralement, bien insuffisant pour compenser l'inflation.

**La FNEC FP-FO exige la revalorisation des frais de déplacement à la hauteur de l'augmentation du prix du carburant.**

## La FNEC FP-FO a exigé du ministère la continuité du paiement de l'indemnité de hausse de la CSG

Avec la hausse du taux de la CSG de 1,7% imposée par le gouvernement Macron, les agents publics fonctionnaires et de contrats de droit public voyaient leur pouvoir d'achat baisser. FO Fonction Publique a exigé une indemnité compensatrice, versée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à tous les agents publics, titulaires ou non, recrutés avant cette date.

Dans plusieurs académies, les non-titulaires ont découvert, à la rentrée 2018, que l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG ne leur était plus versée ! Les autorités académiques ont ainsi considéré que, lorsqu'il y avait renouvellement de contrat, il y avait nouveau recrutement !

La FNEC FP-FO est intervenue auprès du ministère, rappelant qu'un renouvellement de contrat n'était pas un nouveau contrat. Le ministère a donné raison à la FNEC FP-FO et a imposé aux autorités académiques de se conformer à la réglementation.

**La bataille n'est pas terminée : la FNEC FP-FO, ses syndicats et ses sections continuent à intervenir à tous les niveaux pour que l'indemnité soit versée rétroactivement à tous ceux qui ont en été privés. La situation est loin d'être réglée pour de nombreux AESH et AED.**



## La FNEC FP-FO demande un plan de titularisation de tous les personnels contractuels qui souhaitent accéder à la Fonction publique et s'oppose à la précarisation des personnels de l'Éducation nationale

Entre le nombre de postes aux concours qui n'a cessé de diminuer année après année et les conditions de l'année de stage, l'accès aux concours de la fonction publique dans les corps de l'Éducation nationale devient un vrai parcours du combattant.

La FNEC FP-FO exige la création de postes à la hauteur des besoins et l'augmentation de postes aux concours et que ces postes soient accessibles aux contractuels qui le souhaitent.

La FNEC FP-FO exige le rétablissement de l'accès aux concours de l'enseignement à bac+3 contre la nouvelle réforme du concours

Depuis la mastérisation des concours enseignants en 2009, à laquelle la FNEC FP-FO était la seule à s'opposer, le nombre de candidats aux concours a été divisé par deux !

Parallèlement, depuis 2016, le recrutement des enseignants contractuels est possible dès bac+2 tandis que l'instauration, en 2019, de la préprofessionnalisation des AED donne la possibilité de recruter des AED qui exercent en tant qu'enseignants mais avec un salaire...d'AED.

En plaçant le concours après le M2, le ministère a aggravé encore la situation. Si ce n'est pas l'effet recherché, c'est en tous les cas l'effet produit : barrer la route aux étudiants qui n'ont pas les moyens de faire des études longues et, de manière générale, barrer la route aux étudiants qui souhaiteraient passer le concours. A tel point que le ministère a refusé, pour la session 2022 de divulguer le nombre d'inscrits qui se sont effectivement présentés aux concours. Dans certaines matières ou certaines académies pour le premier degré, le nombre de lauréats est systématiquement inférieur au nombre de postes offerts au concours. Cette année, le nombre d'admissibles s'est effondré dans les académies (484 admissibles pour 1430 postes à Versailles) et au niveau national (816 admissibles pour 1035 postes en maths), poussant l'administration à organiser des jobdating pour pallier les manques que la FNEC FP-FO avait pourtant annoncé ! Ce sont, au final, 4000 enseignants qui manquent à la rentrée.

C'est la logique de la Loi de Transformation de la Fonction publique qui vise à augmenter le recrutement contractuel et donc à précariser les agents publics. Elle aboutit à livrer les personnels à la misère financière et à l'arbitraire local, au gré des besoins, avec des recrutements au fil de l'eau et sans garantie de réemploi. Elle aboutit, comme cela a été le cas lors de cette année scolaire à des services et des établissements en sous effectifs, à des dysfonctionnements majeurs, à des dizaines de milliers d'élèves sans professeurs...

La FNEC FP-FO s'oppose à cette logique de précarisation. Elle exige un retour aux MI-SE pour les étudiants qui le souhaitent. Elle exige l'abrogation de la mastérisation et le retour à l'accès aux concours enseignants dès bac+3.

La FNEC FP-FO a été la seule organisation à porter sans relâche la revendication du recrutement sur listes complémentaires et à demander qu'elles soient réabonder. Suite à la mobilisation historique du 13 janvier, 800 enseignants du 1<sup>er</sup> degré, sur liste complémentaire, ont été recrutés en tant que titulaires. Cela reste insuffisant pour satisfaire les besoins. Le ministère n'a pas procédé au recrutement sur liste complémentaire dans le second degré.

La FNEC FP-FO continue d'exiger le recrutement sur liste complémentaire et qu'elles soient abondées en conséquence.



**La FNEC FP-FO exige le recrutement massif sous statut : augmentation des places au concours, titularisation sur la base d'un examen professionnel, abandon de la mastérisation et de la nouvelle réforme du concours.**

## La FNEC FP-FO exige le respect des dispositions réglementaires et le retour à des règles de gestion nationale

La FNEC FP-FO exige le retour à un cadrage national de la gestion financière des contractuels enseignants et contractuels Administratifs, Techniques, de Santé et Social (ATSS), des pratiques de recrutement, de rémunération et de gestion des agents contractuels, notamment dans la reprise de l'expérience professionnelle.

La FNEC FP-FO demande le strict respect des dispositions réglementaires prévoyant les cas de recrutement des contractuels (temps partiel/temps complet, besoins permanents/besoins temporaires) et, qu'à l'approche des 6 ans de contrat, tout contractuel soit placé dans les conditions d'être cédé.

Il demande un temps complet pour toute quotité au-delà de 70%.

Notre fédération dénonce l'impossibilité effective d'atteindre l'ensemble des niveaux prévus par les textes, elle exige un avancement garanti à l'ancienneté et encadré par une grille nationale, dans une grille unique.

La FNEC FP-FO dénonce la pression exercée sur les personnels contractuels quant à leur future affectation.

Il demande une gestion du mouvement dès le mois de juillet avec la prise en compte des priorités légales et de l'ancienneté de service.

La FNEC FP-FO demande pour tous les non-titulaires le respect du droit à la formation dès la prise de fonction et sur le temps de travail.

La FNEC FP-FO exige une véritable portabilité du CDI dans toutes les académies sans conditions avec reprise du même contrat et maintien de la rémunération, seules garanties d'un droit à la mobilité effectif.

Les personnels doivent pouvoir également bénéficier du congé mobilité dès qu'ils en font la demande.

La FNEC FP-FO demande une amélioration des conditions d'octroi des congés maladies alignée sur le régime des titulaires. Il demande le retour à une gestion ministérielle et académique de ceux-ci avec l'abandon des jours de carences

**La FNEC FP-FO informe les personnels contractuels de leurs droits et intervient à tous les niveaux pour les faire respecter.**



**La FNEC FP-FO revendique :**

- Recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut
- Ouverture et réabondement des listes complémentaires ! Mise en place de concours exceptionnels si nécessaire
- Réemploi et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent
- Ouvertures de postes nécessaires et l'arrêt des fermetures
- Abrogation de la masterisation et de la réforme Blanquer des concours
- Recrutements des enseignants sous statut à Bac+3 avec une véritable formation pendant l'année de stage.

**Et invite tous les personnels contractuels à adhérer aux syndicats de la FNEC FP-FO.**